

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SUNNY OPPORTUNITES 2022 PLUS

FCP - Code ISIN part R FR0013476462 (Capitalisation)

Société de Gestion : SUNNY Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

- Le FCP est classé dans la catégorie des OPCVM « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».
- L'objectif de gestion est d'obtenir une performance nette annualisée supérieure ou égale à 4% sur un horizon de placement d'environ 2,5 ans, soit de la date de création du Fonds (12/02/2020) au 31 décembre 2022. Cet objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des parts du Fonds sur toute la durée de placement recommandée, et sur la réalisation d'hypothèses de marché et de risque de défaut arrêtées par la Société de Gestion à la date du lancement du Fonds. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Cet objectif pourrait ne pas être atteint si les risques de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs des émetteurs présents en portefeuille, ou de l'impact du coût de réinvestissement des titres à maturité se matérialisaient de manière plus importante que prévue.
- Le FCP Sunny Opportunités 2022 Plus sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (dont titres intégrant des dérivés tels que des Obligations convertibles), d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de pays ou de zone géographique. Le fonds pourra donc être investi jusqu'à 100% en titres à caractère spéculatif, et jusqu'à 100% en émissions libellées en euros d'émetteurs des pays émergents. L'exposition sur le marché des taux pourra être comprise entre 0% et 100% de l'actif net en fonction de l'exposition mise en œuvre selon les conditions de marché. La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 3.
- Le fonds met en œuvre une stratégie principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif de les porter à leur terme, le portefeuille obligataire ayant donc avec une faible rotation. Ces produits de taux, uniquement libellés en euros, sont composés essentiellement d'obligations classiques, d'obligations convertibles et d'obligations hybrides corporate, ayant une échéance d'au plus 3 mois+1 jour après le 31 décembre 2022, sélectionnés principalement sur le marché des titres spéculatifs, dits high yield au vu des conditions actuelles de marché. Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2022 et à sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci. A cet effet, des arbitrages pourront être réalisés en cours de vie. Le gérant ajuste le portefeuille en fonction des souscriptions et rachats. La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences de notation mais privilégie sa propre analyse, avec un minimum de 10% et un maximum de 30% en titres notés CCC ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion, et un maximum de 15% en titres notés IG ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion. A compter du 1^{er} janvier 2022, les titres obligataires arrivant à maturité seront remplacés par des titres de durée courte et/ou des placements monétaires. A compter du 1^{er} janvier 2023, le FCP optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM géré par SUNNY AM.
- Le fonds pourra être exposé au risque actions au plus pour 10% de son actif net, par le biais d'obligations convertibles, ou d'OPC (à titre accessoire). La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation des émetteurs ne sont pas déterminés à l'avance et se feront en fonction des opportunités de marché. Le fonds pourra donc être exposé jusqu'à 10% de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.
- Le fonds sera fermé à la souscription le 31/07/2020 à l'heure de centralisation, contre le 30/06/2020 initialement, sauf décision contraire de la Société de Gestion. Valeur liquidative publiée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+1 sur la base des cours de clôture de la veille et publiée en J+1.
- La part R capitalise ses revenus.
- Durée de placement recommandée jusqu'au 31 décembre 2022. La Société de Gestion pourra décider d'une dissolution anticipée. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'échéance.

PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, Rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM a un niveau de risque de 3 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de manière limitée l'exposition aux marchés actions.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

SUNNY OPPORTUNITES 2022 PLUS
 FCP - Code ISIN part R FR0013476462 (Capitalisation)
 Société de Gestion : SUNNY Asset Management

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	1.18 % TTC de l'Actif Net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

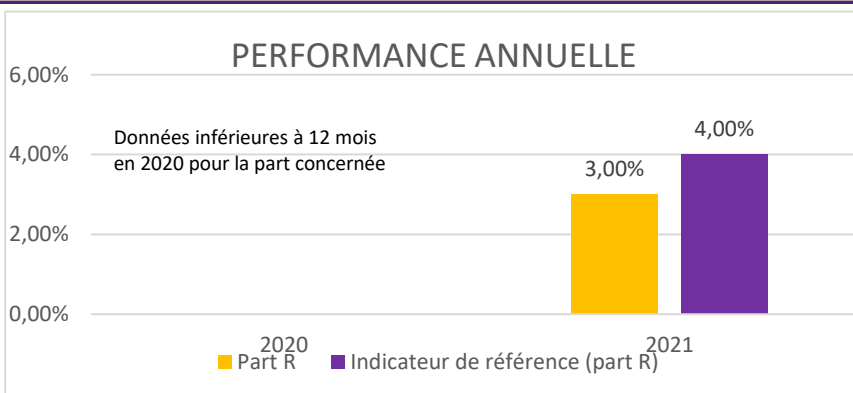
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section Frais aux pages du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sunny-am.com

PERFORMANCES PASSES



Indicateur de référence : aucun

Date de création : 06/03/2020

Devise : euro

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 PARIS.
- Le document d'information clé est disponible sur le site www.sunny-am.com. Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine ou en téléphonant au siège de la société au 01 80 27 18 60.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunny-am.com.

➤ **Fiscalité**

a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/01/2022.